



Conseil municipal

Séance publique du mercredi 8 mars 2023 à 20h30

Présents

Anne Cabrié	Anne-Marie Soler
Eliane Galtier	Nolwenn Millet Pion
Francis Baudet	Claudette Fourcade
Guy Sabarthès	Christine Cabantous

Excusés : Nicolas Faure (Pouvoir donné à Nolwenn Pion-Millet) et Arnaud Ensenat (Pouvoir à Francis Baudet)

Ordre du jour

1. **Approbation des comptes de gestion**
2. **Présentation des comptes administratifs pour l'exercice budgétaire 2022**
3. **Affectation des résultats 2022**
4. **Subventions aux associations**
5. **Vote du Budget Primitif 2023**
6. **Vote des taux d'imposition**
7. **Accord de principe – Location de terres communales**
8. **Actualisation tarifs de viabilisation**
9. **Règlement des services de l'eau et de l'assainissement – Contrat d'abonnement**
10. **Questions diverses**
 - **Modification des points d'apports des ordures ménagères et perspectives**
 - **Points dossiers et travaux**
 - **Calendrier festivités**

1. Approbation des comptes de gestion 2022

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame le Maire précise que les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2022 établis par le comptable du Service de Gestion Comptable Ouest Hérault sont identiques à ceux des comptes administratifs 2022 proposés au vote. Ils n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Pour	Contre	Abstient
10		

2. Présentation des comptes administratifs pour l'exercice budgétaire 2022

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par Madame le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

- Mme le Maire, présente le compte administratif du budget principal dont les résultats sont les suivants :

Section investissement			Section fonctionnement		
Dépenses	Réalisations	107 645,50 €	Dépenses	Réalisations	626 543,13 €
Dépenses	Restes à réaliser	241 098,42 €	Dépenses	Restes à réaliser	- €
Recettes	Réalisations	60 058,32 €	Recettes	Réalisations	705 065,85 €
Recettes	Restes à réaliser	169 359,56 €	Recettes	Restes à réaliser	- €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement	- 47 587,18 €	Fonctionnement	78 522,72 €
Résultat reporté	- 10 657,00 €	Résultat reporté	232 420,68 €
Restes à réaliser	- 71 738,86 €	Restes à réaliser	- €
Résultat cumulé	- 129 983,04 €	Résultat cumulé	310 943,40 €

Résultat global	180 960,36 €
-----------------	--------------

- Mme le Maire, présente le compte administratif du budget annexe du CCAS dont les résultats sont les suivants :

Section fonctionnement		
Dépenses	Réalisations	4 558,10 €
Dépenses	Restes à réaliser	- €
Recettes	Réalisations	6 007,00 €
Recettes	Restes à réaliser	- €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Fonctionnement	1 448,90 €
Résultat reporté	3 293,39 €
Restes à réaliser	- €
Résultat cumulé	4 742,29 €

Résultat global	4 742,29 €
-----------------	------------

La dissolution du CCAS ayant été actée par délibération n°2022-039 du 21/09/2022, ce résultat de clôture doit faire l'objet d'une reprise anticipée par le budget principal. Ce montant sera reporté sur la ligne 002 du budget primitif de la commune.

- Mme le Maire, présente le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement dont les résultats sont les suivants :

Section investissement			Section fonctionnement		
Dépenses	Réalisations	17 715,58 €	Dépenses	Réalisations	99 117,55 €
Dépenses	Restes à réaliser	- €	Dépenses	Restes à réaliser	- €
Recettes	Réalisations	12 816,00 €	Recettes	Réalisations	106 202,45 €
Recettes	Restes à réaliser	- €	Recettes	Restes à réaliser	- €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement	- 4 899,58 €	Fonctionnement	7 084,90 €
Résultat reporté	54 088,55 €	Résultat reporté	48 139,08 €
Restes à réaliser	- €	Restes à réaliser	- €
Résultat cumulé	49 188,97 €	Résultat cumulé	55 223,98 €

Résultat global	104 412,95 €
-----------------	--------------

- Mme le Maire, présente le compte administratif du budget annexe de l'aire de lavage dont les résultats sont les suivants :

Section investissement			Section fonctionnement		
Dépenses	Réalisations	11 318,00 €	Dépenses	Réalisations	11 289,54 €
Dépenses	Restes à réaliser	- €	Dépenses	Restes à réaliser	- €
Recettes	Réalisations	555,00 €	Recettes	Réalisations	12 344,56 €
Recettes	Restes à réaliser	- €	Recettes	Restes à réaliser	- €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement	- 10 763,00 €	Fonctionnement	1 055,02 €
Résultat reporté	117 226,01 €	Résultat reporté	12 377,79 €
Restes à réaliser	- €	Restes à réaliser	- €
Résultat cumulé	106 463,01 €	Résultat cumulé	13 432,81 €

Résultat global	119 895,82 €
-----------------	--------------

Mme Anne CABRIE, Maire, s'est retirée de la salle afin de laisser la présidence à Mme Claudette FOURCADE pour le vote des comptes administratifs.

Pour	Contre	Abstient
9		

3. Affectation des résultats 2022

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

➤ Budget principal

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (Compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 310 943,40 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de financement cumulé de 58 244,18 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé au déficit de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, le déficit de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

* Dotation de réserves (R 1068) : 129 983,04 €

* Résultat reporté en fonctionnement (R002) : 180 960,36 € + 4 742,54 € (reprise anticipée du résultat de clôture 2022 du CCAS, dissout au 31/12/2022)

Les 58 244,18 € de déficit de financement cumulé en investissement seront reportés à la section d'investissement (D001) du budget primitif 2023.

➤ Budget Eau et assainissement

La M49 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (Compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

La section de fonctionnement du budget Eau et assainissement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 55 223,98 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 49 908,97 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, le déficit de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

L'excédent cumulé en fonctionnement de 55 223,98 € est reporté à la section fonctionnement (R002) du budget primitif « Eau et assainissement » 2023.

L'excédent cumulé en investissement de 49 908,97 € est reporté à la section investissement (R001) du budget primitif « Eau et assainissement » 2023.

➤ Budget Aire de lavage

La M4 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (Compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

La section de fonctionnement du budget Aire de lavage fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 13 432,81 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 106 463,01 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté.

L'excédent cumulé en fonctionnement de 13 432,81 € est reporté à la section fonctionnement (R002) du budget primitif « Eau et assainissement » 2023.

L'excédent cumulé en investissement de 106 463,01 € est reporté à la section investissement (R001) du budget primitif « Eau et assainissement » 2023.

Pour	Contre	Abstient
10		

4. Subventions aux associations

Au titre du versement des subventions de fonctionnement aux associations et des aides aux évènements culturels et sportifs pour l'année 2023, il a été décidé d'arrêter les montants ci-dessous :

Associations	Montant	Associations	Montant
APEF	500 €	Diane de chasse	500 €
Amicale des donneurs de sang	200 €	Groupement forestier	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	700 €	Le club félinois du livre	1 000 €
ASSO APEFACO	200 €	OCCE COOP scolaire	700 €
ASSO Aménagement Eglise	300 €	Philibert et Cie	100 €
ASSO Culture et Patrimoine	500 €	Syndicat des chasseurs	500 €
ASSO de gestion des évènements municipaux	5 000 €	Asso MSL	100 €
Association Foyer rural	1 500 €	Asso MC Danse	100 €
Association La Félinoise d'archerie	1 200 €	Compagnie des 7 bosses	200 €
Association pêche quarantaise	100 €	Comité des fêtes	1 500 €

Evènements	Montant	Evènements	Montant
Saison culturelle	2 000 €	Marché Pais'an	1 500€
Jour de bulles	2 500 €	Sentier poétique	650 €
BIM	1 000€	Concert de Noël	1 000 €

Le montant total de la dotation aux associations pour l'exercice 2023 est de 23 850 €. Ce montant sera annexé au budget primitif 2023.

Pour	Contre	Abstient
10		

5. Budget primitif 2023

➤ Budget Principal

Après reprise des résultats, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 est le suivant :

Section investissement			Section fonctionnement		
Dépenses	Prévisions	542 506,86 €	Dépenses	Prévisions	846 921,90 €
Recettes	Prévisions	542 506,86 €	Recettes	Prévisions	846 921,90 €

A compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Les principales opérations d'investissement retenues pour l'année 2023 sont :

Réfection virages Argentières	57 000 €
Eclairage public	1 850 €
Remplacement matériel technique	76 200 €
Maraîchage	28 394 €
Terrasse épicerie	48 321 €
Mobilier Maison des associations	14 000 €
Remplacement cuves déchets	9 960 €
Aménagement passerelle du Merleaux	66 430 €
Rénovation maison des associations	52 741 €
Etude reconversion ancienne cave coopérative	19 518 €
Cours école	3 500 €

➤ Budget Eau et Assainissement

Après reprise des résultats, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 est le suivant :

Section investissement			Section fonctionnement		
Dépenses	Prévisions	67 520,97 €	Dépenses	Prévisions	149 797,98 €
Recettes	Prévisions	67 520,97 €	Recettes	Prévisions	149 797,98 €

➤ Budget Aire de lavage

Après reprise des résultats, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 est le suivant :

Section investissement			Section fonctionnement		
Dépenses	Prévisions	11 318,00 €	Dépenses	Prévisions	24 250,81 €
Recettes	Prévisions	107 318,01 €	Recettes	Prévisions	24 250,81 €

Pour	Contre	Abstient
10		

6. Vote des taux d'imposition

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer, dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, les taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux d'imposition pour l'année 2023 sont fixés à :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,34 %
- Taxe sur le foncier bâti : 38,82 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 87,95 %

Ils demeurent inchangés au rapport à l'année 2022.

Pour	Contre	Abstient
10		

7. Accord de principe – Location de terres communales

Depuis 2008, la voie est tracée pour un village social, culturel, solidaire, soucieux de l'environnement, un village qui utilise ses ressources pour développer des modes de vie et de consommation éco responsables. Porteurs d'actions de développement de son territoire rural dans le domaine de l'agro-alimentaire, les élus souhaitent aller plus loin encore pour soutenir et encourager les initiatives locales autour de la diversification agricole et de la transformation agro-alimentaire jusqu'à la vente, en cohérence avec la politique globale du village de transformation sociale.

En ce sens, en 2021, la commune a décidé d'acquérir un terrain de 8 000 m² plein champ pour créer une ferme maraîchère, un outil de production pour installer un porteur de projet.

Un appel à candidature avec un projet d'installation en Jeune Agriculteur a été lancé avec l'accompagnement de l'association Chemin Cueillant, de la Chambre d'agriculture.

Afin d'accompagner le porteur de projet retenu dans ses démarches, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la mise en place future d'un bail location de ce terrain.

Les modalités financières et techniques seront fixées ultérieurement.

Pour	Contre	Abstient
10		

8. Actualisation tarifs de viabilisation

Compte tenu de l'augmentation des coûts des fournitures, les tarifs de viabilisation, votés en juin 2020, doivent être revus afin d'être au plus proche des coûts réellement supportés par la commune. De plus, certains cas de figure n'étaient pas explicitement précisés dans l'ancienne délibération.

Pour les branchements neufs, il est donc proposé les tarifs suivants :

- Forfait (5 mètres) - Branchement Eau potable : 1 500 € TTC
- Forfait (5 mètres) – Branchement assainissement : 1 500 € TTC
- Forfait (5 mètres) – Branchement Eau et assainissement : 2 500 € TTC
- Au-delà de 5 mètres : Sur devis d'une entreprise mandatée par la commune (± 250 € TTC/mètre supplémentaire)
- Forfait lotissement (Branchement eau sur caisson existant) : 150 € TTC / unité

Pour les branchements existants :

- Déplacement d'un compteur d'eau à la demande du propriétaire : sur devis
- Changement d'un compteur suite à des dégâts imputables au propriétaire : 150 € TTC
- Changement d'un regard de compteur suite à des dégâts occasionnés par le propriétaire : sur devis
- Dépose et pose d'un compteur pour étalonnage à la demande du propriétaire : 75 € TTC
- Ouverture et fermeture d'un branchement d'eau à la bouche à clé : 50 € TTC
- Changement d'un regard de branchement suite à des dégâts imputables au propriétaire : sur devis
- Désobstruction d'une boîte de branchement vers la partie privée : Sur devis

Pour	Contre	Abstient
10		

9. Règlement des services de l'eau et de l'assainissement – Contrat d'abonnement

La commune ne s'est jamais dotée d'un règlement pour les services de l'eau et de l'assainissement.

Il apparaît aujourd'hui important de mettre en place un règlement de ces services pour préciser le cadre des relations avec les usagers des services de l'eau et de l'assainissement, concernant notamment leurs droits, obligations et responsabilités.

De plus, afin de formaliser la souscription à ces services, il est nécessaire de mettre en place un contrat d'abonnement entre la commune et l'abonné

Pour	Contre	Abstient
10		

10. Questions diverses

- ❖ Modification des points d'apports des ordures ménagères et perspectives :

Suite à tous les problèmes inhérents aux containers d'ordures et évoqués lors de notre réunion publique dont celui récurrent des émanations nauséabondes l'été, il a été choisi de nouveaux containers non enterrés. Lorsque ces derniers seront livrés, ils seront installés sur le parking de l'épicerie. Le container de la Sallèle sera supprimé.

- ❖ Points dossiers et travaux :

Les dossiers « construction de la passerelle ruisseau des Merlaux », « rénovation de la terrasse de l'épicerie » et « celle de la maison des associations » sont lancés pour l'année 2023.

Les travaux de démolition dans la maison des associations ont commencé depuis le mois de février. La première phase des travaux, consistant à des démolitions de cloisons et faux plafonds, est réalisée en régie municipale par les employés. Le but étant de proposer un espace plus ouvert et spacieux composé de deux grandes salles. Ces dernières pourront accueillir des réunions d'association et proposer un lieu collectif de télétravail.

Le mercredi 1er mars, nos conseillères Mme Claudette Fourcade, Mme Anne-Marie Soler et notre adjoint M. Francis Baudet se sont rendus à Bram visiter un parc de détente sportif. Ils ont été reçus par M. Éric Rosalie, chef du service technique du village de Bram. Ce dernier leur a donné des conseils sérieux et avisés afin d'élaborer à Félines Minervoises un parcours sportif et de détente intergénérationnel de 200 mètres de long. Le dossier sera monté par nos trois élus pour début 2024.

❖ Calendrier festivités

- 11 mars : saison culturelle Cie Thermidor Théâtre L'île au trésor
- 12 mars : Stage Récit/théâtre avec Sabrina Chézeau
- 15 mars 18h Lecture à la biblio Jean Teulé
- 18 mars : Nouveaux arrivants
- 26 mars 16h au Cellier : projection de film, association Anem Ponem
- 2 avril : Sentier poétique au moulin
- 2 avril à 17 h : Projection au Cellier 'La Sociale'
- 5 avril : Le printemps des Poètes
- 8 avril : marché paysan
- 15 avril : saison culturelle Sabrina Chézeau : « Une peau plus loin » Contes au Cellier
- 16 avril : Poll'en Maison de l'Abeille – projection de films
- Du 24 au 28 avril : stage enfant (7-10 ans) Création de spectacle avec Sabrina Chézeau et Coline Soulié (représentation les 5 et 6 mai)
- Du 1er au vendredi 5 mai : stage cinéma Ado (11-17 ans) création d'un court métrage avec Eglantine Jouve du collectif TDP (projection dans le cadre de Jour de bulles)
- 6 mai : saison culturelle Boubacar N'Diaye, Le pardon de l'araignée, Cellier 20h30
19h restitution du stage théâtre enfant
- 18, 19, 20, 21 mai : Jour de bulles
- 24 juin : saison culturelle Soirée Xclus/les peuples liés – projection cabaret
- 7, 8, 9 juillet : Fête locale
- 19 août : Fête de fin d'été, Concert Dalèle « Et si on tchatchait »

Mme Christine Cabantous expose brièvement le thème du projet culturel de l'année 2024 et sa forme. Le thème serait « Les femmes ». Thème dont pourront s'emparer les associations au travers de leurs nombreuses activités. Elaborer ce projet c'est aussi fédérer les associations, intervenants et artistes du village désireux de travailler autour de ce thème qui plus est militant. Etant donné la diversité culturelle qui nous est offerte sur le village régulièrement de par tous les événements inscrits depuis des années dans notre agenda culturel et mensuellement depuis le lancement de la saison Les Rugissantes, il est plus pertinent d'inscrire ce projet sur un week-end consacré à ce thème et sur deux ou trois soirées spécifiques et espacées dans l'année. Une présentation plus exhaustive sera faite en Commission Culture courant avril. En attendant, Mme Cabantous se rapprochera des différentes associations ou artistes du village afin de leur présenter le premier montage d'un programme culturel, artistique, écologique et politique du projet « Les femmes ».

« Séance clôturée à 23h30, l'ordre du jour étant épuisé »

Signatures du Président et de la secrétaire

